

Zut alors ! A cause du coronavirus, l'assassinat du "parrain" Miloud Kerrouhbi ne sera pas jugé !

écrit par Maxime | 18 mars 2020



Essayons de positiver dans l'ambiance délétère de la période de confinement qui commence...

Certaines affaires judiciaires ne vont pas être tranchées dans l'immédiat du fait de la fermeture des juridictions.

Quand on est habitué à observer le flux de jurisprudence, on se dit que ça va entraîner un gigantesque retard des tribunaux, et allonger encore davantage la durée des procès qui bien souvent s'étendent sur une dizaine d'années.

Peut-on encore parler de justice quand on n'obtient la satisfaction due qu'à l'article de la mort ? On peut en douter.

Une véritable justice se doit d'être rapide afin de limiter

les tracas de la partie innocente, dans son bon droit, et lui permettre de jouir de son entière réputation, du plein exercice de ses droits le plus rapidement possible et si possible de son vivant.

La célérité de la justice est d'ailleurs une exigence d'une particulière importance qui peut justifier une condamnation de la France devant la CEDH quand un procès s'enlise trop durablement.

.

Alors comme un capitaine en pleine tempête, nos tribunaux ne devraient-ils pas balancer par-dessus bord quelques dossiers afin qu'ils restent engloutis au fin fond de l'océan des chicanes, des affaires sans intérêt dont on se bat les oignons finalement...

Et parmi ceux-ci, celui du meurtre du "parrain du quartier Arnaud Bernard à Toulouse", comme titre la très macronienne "Dépêche du Midi".

<https://www.ladepeche.fr/2020/03/15/meurtre-du-parrain-darnaud-bernard-a-toulouse-le-proces-aura-t-il-lieu,8800410.php>

C'est qu'on ne stigmatise pas dans les bureaux de la Dépêche. "Parrain", ça fait italien, ça a les lettres de noblesse d'un Marlon Brando et d'un Al Pacino...

Dans le cas présent, il s'agissait d'une version remaniée, un parrain halal, bref un caïd nommé Miloud (à ne pas confondre avec l'adorable et avisé chien de Tintin) assassiné en plein Ramadan... double sacrilège !

Mais au fond, cela intéresse-t-il vraiment la justice française alors que ce meurtre est survenu en quartier musulman, et visait celui qu'on nous décrit comme le "président du quartier" ?

On apprend d'ailleurs qu'il faudra de nombreux interprètes

pour entendre les auditions des intéressés. Seraient-ils sourds ? Ou plutôt seraient-ils incapables de s'exprimer en français ?

On parie combien que ce seront des interprètes en arabe ? Pour rappel, ça coûte une fortune au contribuable pour les rémunérer...

<https://resistancerepublicaine.com/2018/02/25/vous-parlez-arabe-228-euros-les-3-heures-passees-a-traduire-pour-un-migrant/>

La *Dépêche du Midi* fait très fort sur ce dossier et nous invite à plaindre la famille de l'intéressé...

La famille de celui que l'on surnommait le « parrain » ou le « président » du quartier Arnaud-Bernard devra donc encore patienter pour connaître la vérité sur la nuit du 14 au 15 juin 2016. Il était environ 2 heures cette nuit-là. Glaciale ironie de l'histoire, l'ancien chanteur de raï à la « voix d'or » – [aussi connu pour sa jovialité que son implication dans des dossiers de trafic de cigarettes](#) – était attablé au bar « Le Tout va bien » lorsqu'un commando armé a débarqué à bord de deux voitures.

Géraldine Jammet a le sang glacé quand elle fait le récit de cette mort alors même qu'elle a donné suffisamment d'éléments sur Miloud Kerrouhbi pour qu'on puisse ne pas s'en faire une très bonne opinion...

Le journal méridional consacre finalement un très long article à ce procès, comme il l'aurait fait pour le meurtre d'une fillette innocente...

C'était une nuit de Ramadan, le bar était bondé. Miloud Kherroubi était attablé au fond du commerce situé dans la cité Amouroux. [Au moins deux individus n'ont pas hésité à le cribler de cinq balles](#). Quatre dans les jambes et une en pleine tête. Elle sera fatale à l'hôpital. Un peu plus tard, [un individu est retrouvé blessé sur le Faubourg-Bonnefoy](#),

atteint par une munition dans le dos. Aujourd'hui, cet homme de 42 ans est accusé de meurtre en bande organisée.

Dans ce procès-fleuve qui sera à réaudier sur quinze jours, la cour d'assises devra faire preuve de patience pour démêler un dossier dans lequel tout le monde nie son implication. Autre donnée qui risque d'appesantir les débats : la présence de nombreux interprètes pour porter la voix des accusés.

Et la justice devait passer des heures et des heures sur ce dossier, des jurés devaient changer leur mode de vie pour y participer...

Quelle hypocrisie alors qu'on sait que les territoires perdus de la République obéissent à leur propre loi, un mélange de loi de la jungle et de charia...

Pourquoi l'affaire n'a-t-elle pas été classée si finalement on ne dispose pas d'éléments permettant de trancher rapidement ce procès ?

Ne serait-il pas juste de faire passer en priorité d'autres affaires où la victime paraît pleinement innocente...

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un "parrain" finisse par se faire buter ?

En tous cas, le coronavirus devrait inciter les procureurs et les juges à revoir leur mode de fonctionnement.

Les plaintes instruites contre les islamophobes par exemple devraient être classées sans suite et les procès arrêtés pour de bon.

Ils ne représentent en effet aucun danger social.

Qu'attend le ministre de la Justice pour donner de telles consignes afin d'adapter la justice au contexte sanitaire actuel ? Et par la même occasion afin que la justice soit

plus juste...